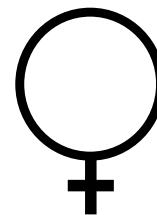


JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION
CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES
Le 6 décembre 1999

Questions et réponses sur la violence



à l'endroit des femmes

Le 6 décembre 1989, 14 jeunes femmes ont été brutalement assassinées à l'École Polytechnique de Montréal.

Au Canada, chaque jour, plusieurs femmes sont dénigrées, humiliées, méprisées, insultées, bousculées, rouées de coups de pied ou de coups de poing, agressées, battues, violées, défigurées, torturées, menacées avec une arme ou assassinées.

Q : Qu'est-ce que la violence faite aux femmes ?

R : Dans la *Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, on la définit comme « tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des préjudices ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée ».

Source :

Nations Unies (1995) *Platform for Action and the Beijing Declaration*, p. 73, déclaration 112.

Q : Quelles formes peut prendre la violence faite aux femmes ?

R : La violence à l'endroit des femmes peut prendre plusieurs formes. On en distingue plusieurs catégories :

La **violence psychologique** : Elle englobe diverses tactiques utilisées pour détruire la confiance en soi telles crier, insulter, se moquer, menacer, abaisser, humilier, effrayer, harceler, mépriser, priver délibérément de diverses formes de soutien émotif, ou isoler.

La **violence physique** : La plus évidente, elle consiste à pousser ou bousculer, et aller jusqu'à gifler, frapper, battre, agresser avec une arme, torturer, mutiler ou assassiner.

La **violence sexuelle** : Elle représente toute forme d'activité sexuelle non consentie c'est-à-dire imposée à la victime pouvant aller du harcèlement, aux attouchements embêtants jusqu'au viol. Elle inclut également l'inceste.

La **violence économique** : Elle englobe diverses tactiques pour contrôler la totalité ou une partie substantielle des ressources financières du couple, de l'héritage ou des revenus de la conjointe telles l'empêcher d'occuper un emploi en dehors du foyer ou de faire quoi que ce soit qui lui donnerait une certaine indépendance financière

La **violence spirituelle** : Elle désigne la destruction du système culturel ou religieux d'une personne tel abaisser ou se moquer de ses croyances, l'empêcher de pratiquer la religion de son choix ou la forcer elle ou ses enfants à adhérer à des pratiques religieuses qui ne sont pas les siennes, etc.

Source :

Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993), *Rapport final : Un nouvel horizon : Éliminer la violence – atteindre l'égalité*, p. 7-8.

Q : Qu'est-ce que le harcèlement criminel ?

R : Communément appelé en anglais « stalking », le harcèlement criminel est la surveillance d'une personne de façon persistante, malveillante et sans son consentement. Le harcèlement criminel est une atteinte à la sécurité personnelle et est perçu comme une menace constante. Il peut prendre diverses formes telles téléphoner à la victime au travail ou encore aux membres de sa famille et de son entourage, la suivre avec persistance, surveiller pendant des périodes prolongées sa maison, son lieu de travail, ses déplacements, etc. En juin 1993, le gouvernement fédéral a voté une loi sur le harcèlement criminel en créant une nouvelle infraction illégale à ce sujet.

Source :

Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993), *Rapport final : Un nouvel horizon : Éliminer la violence – atteindre l'égalité*, p. 54-55.

Q : Certaines femmes risquent-elles davantage de connaître la violence ?

R : Aucune femme n'est à l'abri de la violence. La violence peut toucher les femmes de tous âges et de tous les milieux ethno-culturels et socio-économiques. Cependant, certaines femmes seraient plus vulnérables que d'autres en raison de certaines caractéristiques et situations particulières telles leur classe sociale, leur culture, leur race, la couleur de leur peau, leur orientation sexuelle, leurs aptitudes physiques et mentales, leur degré de scolarité et d'éducation, leur âge, le lieu où elles habitent, leur langue, etc. Les femmes confrontées à de multiples obstacles dans notre société, notamment les femmes autochtones, les femmes immigrantes et membres de minorités visibles, les femmes handicapées, les lesbiennes, les jeunes femmes et les femmes du troisième âge, risquent davantage de connaître la violence. Il est donc important de reconnaître les besoins particuliers des femmes isolées ou marginalisées en raison d'un ou de plusieurs de ces facteurs.

Source :

Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993), *Rapport final : Un nouvel horizon : Éliminer la violence – atteindre l'égalité*, p. 67-68.

Q : Pourquoi certains hommes sont violents à l'endroit des femmes ?

R : Il n'existe pas d'explication simple pour répondre à une telle question. Le phénomène de la violence à l'endroit des femmes est fort complexe et semble être la résultante d'une combinaison de plusieurs facteurs. Entre autres, la violence des hommes semble résulter de la façon dont ces derniers apprennent, en jeune âge, à exprimer leur « masculinité ». Très tôt, plusieurs hommes ont appris à utiliser le pouvoir comme habileté de dominer et contrôler les autres autour d'eux. Cette façon de penser semble ainsi rendre acceptable le recours à la violence aux yeux de plusieurs hommes. La plupart des actes violents deviennent donc une tentative malsaine d'affirmer son pouvoir et son contrôle sur les femmes, les enfants et les autres hommes. Paradoxalement, la plupart des actes violents commis par des hommes représentent un signe fondamental de faiblesse, d'insécurité et de faible estime de soi combinés à la capacité physique et verbale de dominer et au sentiment qu'ils doivent être supérieurs et en contrôle pour être un « vrai » homme. La violence devient alors un moyen malsain d'affirmer son pouvoir, ses privilèges et son contrôle. La structure sociale qui soutient et maintient les inégalités telles l'acceptation générale de la subordination des femmes aux hommes et de la subordination de certaines femmes à d'autres femmes, et les rôles socio-sexuels des hommes et des femmes véhiculés par les religions, les médias et les cultures, contribue donc à perpétuer cette façon erronée de penser et d'agir. Le manque de sévérité face aux conséquences des actes violents comparativement à la gravité des gestes posés contribue également à encourager les hommes à avoir recours à la violence. Il ne faut jamais oublier qu'il y a plusieurs explications à la violence mais qu'il n'y a pas d'excuses valables !

Source :

Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993), *Rapport final : Un nouvel horizon : Éliminer la violence – atteindre l'égalité*, p. 67-68.
White Ribbon Campaign, feuillet de renseignement « *What every man can do to help end men's violence against women* ».

Q : La violence n'est-elle pas tout simplement une « perte de contrôle » ?

R : La violence ne s'aurait s'expliquer par une simple « perte de contrôle de soi » ou par des conséquences défavorables. Bien que des problèmes de relations humaines, de stress, de consommation d'alcool et de drogues, d'angoisse, de dépression ou de chômage par exemples, puissent contribuer à la violence à l'endroit des femmes, on ne saurait les accepter comme excuses ni comme causes profondes de la violence. Comment expliquerait-on alors que d'autres personnes aux prises avec les mêmes difficultés choisissent de ne pas avoir recours à la violence et de ne pas s'en prendre aux femmes ? Selon l'analyse féministe, un conjoint qui manifeste de la violence verbale, psychologique, physique, sexuelle ou économique à l'endroit de sa conjointe n'est pas en train de perdre le « contrôle de lui-même ». Au contraire, il affirme ainsi son pouvoir, qu'il veut conserver à tout prix. En fait, lorsqu'un homme « choisit » d'être violent à l'endroit de sa conjointe, c'est parce qu'il a le « privilège social » et les moyens de le faire.

Source :

Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993), *Rapport final : Un nouvel horizon : Éliminer la violence – atteindre l'égalité*, p. 6-7.

Q : Quelles sont les conséquences de la violence faite aux femmes ?

R : La violence à l'endroit des femmes peut entraîner de lourdes conséquences pour celles qui la subissent ainsi que pour la société.

Pour les femmes victimes de violence : Les conséquences ne sont pas identiques d'une personne à l'autre. Elles varient selon divers facteurs tels la nature et la gravité des agressions, leur durée, la personnalité de la victime, le soutien de l'entourage et les ressources à sa disposition. Parmi les conséquences psychologiques, on peut dénoter la peur, la méfiance, l'anxiété, le sentiment de culpabilité et/ou de honte, la perte d'estime de soi, les difficultés de concentration, la dépression et les idéations suicidaires, la consommation de drogues, d'alcool et/ou de médicaments, etc. Du point de vue physique, on peut dénoter des blessures, des perturbations du sommeil, des cauchemars, de l'insomnie, des nausées, etc. Du point de vue social, on peut dénoter de l'isolement, la stigmatisation, la réduction du rendement académique ou professionnel, de l'absentéisme, des difficultés financières, etc.

Pour la société : La peur d'être agressée n'habite pas seulement les victimes de violence mais conditionne également la vie de plusieurs femmes. Combien de femmes n'osent pas voyager seules, partir en excursion dans la nature, rentrer tard ou se promener seule le soir, etc. ? De plus, la violence étant un phénomène appris, les enfants issus de famille « violente » risquent de perpétuer le phénomène à leur tour.

Sources :

Moisan, M. (1993) *Pour que cesse l'inacceptable : avis sur la violence faite aux femmes*, Gouv. du Québec, Conseil du statut de la femme, p. 19-23.
Priour, D. et coll. (1992) *Taking action: A union guide to ending violence against women*, BC Federation of Labour et Women's Research Centre, 52 p.